Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_227-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 2 novembre 2026

Objet : BUDGET PRINCIPAL - Décision modificative n°1

Numéro de délibération : CC2026_227

L'an deux mille vingt six, le deux novembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 26 octobre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Eric POISBELAUD, Cédric TRANQUARD, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain CHUTEAU, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Gwendoline CAQUINEAU, François PASQUET, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cyrille BONNET, Eric MEHDAOUI, Rose-Marie NICOLAS, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Guillaume BORDRON, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Géraldine DUPAS, Cyril ROY, Philippe HARMEGNIES, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Manon CANTI, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Baptiste SUREAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Yohann GERAL, Didier REIGNER, Fabien DUBUS, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Remi MARBOEUF, Sylvain MARCHAL, Rachel DRON, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Denis PETONNET, Laurent FLAMENT, Mathilde MAINGUENAUD, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Herve DE LARQUIER, Jacques CHASSERIAUD, Danielle PERTUS, Antony MATTIUZZO, Laurent BOUILLE, Gilles BELON, Didier DAUNIZEAU, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :
Pascal SAGY donne pouvoir à Pierre DENECHERE
Roseline GICQUEL donne pouvoir à Marie-José TRICHET
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Françoise MESNARD
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Cathy RULLAUD-MICHEL donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Laurent FLAMENT
Fabrice RENAUD donne pouvoir à Jean-Michel MANCEAU

Absents :
Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Alain BILLAUD, Jean-Luc PATCINA, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Jérôme CAILLAUD, Vincent GINDRAU, Alain INGRAND, Thierry

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_227-DE

BROSSARD, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Patrick XICLUNA, Frédéric MICHEAU, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Bruno POMMIER, Frederic RASSE, Pascal MARTINEAU, Jean-Claude GODINEAU, Francette GUICHARD, Christelle MARCHET, Philippe MERCIER, Pierre TEXIER, Jean-Claude MARTEAU

Secrétaire de séance :
Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick
GROS Véronique

Nombres de membres :
En exercice : 139
Quorum : 70
Présents : 107
Votants : 114
Pouvoirs : 7

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_227-DE

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-1133-DRCTE-B2 en date du 30 mai 2013 portant création de la communauté de communes Vals de Saintonge, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération CC2026_054 du 02/03/2026 relative au vote du budget primitif 2026,

Vu la délibération CC2026_182 du 21/09/2026 relative au vote du budget supplémentaire 2026,

Vu la délibération CC2026_144 du 30/06/2026 approuvant le compte financier unique 2026 du Budget principal,

Vu la délibération CC2025_144 du 08/12/2025 relative à la clôture du budget annexe « Projet création camping de Thors »,

Vu la délibération CC2026_143 du 30/06/2026 approuvant le compte financier unique 2026 du Budget annexe camping de Thors,

Vu la délibération CC2026_184 du 21/09/2026 relative aux Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

Considérant qu'il convient de reprendre au budget principal l'excédent d'investissement du budget annexe « Projet création camping de Thors »,

Considérant qu'il convient d'ajuster les AP/CP en vue de la clôture de l'exercice budgétaire 2026 et afin d'anticiper les besoins en crédits de paiements avant le vote du budget primitif 2027,

Il est présenté au conseil la décision modificative n°1 du budget principal de Vals de Saintonge communauté comme suit :

Équilibre dépenses/recettes au sein des sections	**Section d'investissement** *(y compris les opérations d'ordre)*	**Section de fonctionnement** *(y compris les opérations d'ordre)*
DÉPENSES	**12 087 859,83 €**	**45 359 107,31 €**
RECETTES	**12 087 859,83 €**	**45 359 107,31 €**

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les crédits sont modifiés comme suit :

- **En dépenses :**
  - - 117 126,40 € pour les crédits de paiement 2026 des autorisations de programme,
  - + 13 000 € au chapitre 040 - « Opération d'ordre de transfert entre sections »,
  - - 62 989,04 € au chapitre 001 - « Solde d'exécution de la section d'investissement »,
- **En recettes :**
  - + 125 677,88 € au chapitre 13 - « Subvention d'équipement versées »,
  - - 292 793,32 € au chapitre 021 - « Virement de la section de fonctionnement ».

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_227-DE

Détails des AP/CP, en dépenses :

- le montant total des crédits de paiement 2026 s'élèvent à 4 93[illegible] de – 117 126,40 €. Les mouvements sont les suivants :
  - AP Maintenance bâtiments : - 32 500 €
  - AP Moulinveau : + 28 500 €
  - AP Relocalisation CIAS/MILO/CIO renommée Pôle Jeunesse : + 10 000 €
  - AP Gymnase Saint-Savinien : - 29 000 €
  - AP Réhabilitation de la piscine d'Aulnay : - 36 590 €
  - AP Réhabilitation de la cuisine centrale : - 61 536,40 €
  - AP Brasseurs d'air (création nouvelle AP de 440 000 €) : + 4 000 €

- le montant total des crédits de paiement 2027 s'élèvent à 2 500 616,17 €, ils sont augmentés de + 1 282 476,40 €. Les mouvements sont les suivants :
  - AP Parc informatique : + 35 000 €
  - AP Acquisition mobiliers : + 15 000 €
  - AP Acquisition matériels : + 80 000 €
  - AP Maintenance bâtiments : + 220 000 €
  - AP OPAH : + 20 500 €
  - AP Moulinveau : + 44 200 €
  - AP Relocalisation CIAS/MILO/CIO renommée Pôle Jeunesse : + 150 000 €
  - AP Bâtiment Resto du Coeur réhabilitation : + 15 000 €
  - AP Gymnase Saint-Savinien : + 99 000 €
  - AP Réhabilitation de la piscine d'Aulnay : + 36 590 €
  - AP Réhabilitation ossature bois maison de l'enfance Saint-Savinien : + 50 000 €
  - AP Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) : + 19 650 €
  - AP Réhabilitation de la cuisine centrale : + 61 536,40 €
  - AP Brasseurs d'air (création nouvelle AP de 440 000 €) : + 436 000 €

Détails des AP/CP, en recettes :

- le montant total des crédits de paiement 2026 s'élèvent à 1 190 772,90 €, ils sont augmentés de + 125 677,88 €. Les mouvements sont les suivants :
  - AP Parc véhicule : + 16 612,40 € (subvention CAF mini bus)
  - AP Maintenance bâtiments : + 109 065,48 € (subventions : DETR et Département toitures école Joseph Lair, CAF : vélocargo, DETR : PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) dans les écoles, Département : travaux école de Mazeray).

<u>EN SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :

Les crédits sont modifiés comme suit :

- **En dépenses :**
  - + 240 793,32 € au chapitre 011 - « Charges à caractère général »,
  - + 65 000 € au chapitre 014 - « Atténuation de produits »,
  - - 292 793,32 € au chapitre 023 - « Virement à la section d'investissement »
- **En recettes :**
  - + 13 000 € au chapitre 042 - « Opération d'ordre de transfert entre sections ».

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_227-DE

Les tableaux détaillés sont annexés à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal de Vals de Saintonge Communauté exposé tel que ci-dessus,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 102
- Contre : 3
- Abstention : 9

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,

La Présidente Mme Mesnard Françoise de Vals de Saintonge Communauté
9 nov. 2026

1er Vice-President Mr Chedouteaud Stéphane - Grands projets et équipements communautaires
9 nov. 2026